



COMITÉ ETAT-RÉGIONS INTERFONDS 27 NOVEMBRE 2017

Les représentants des administrations centrales de l'Etat notamment Jean-Benoît Albertini (Commissaire CGET), Carine Chevrier (Déléguee DGEFP) et Jean-Louis Rouquette (Président de la CICC)

Les présidents et / ou Vice-Présidents de Régions et Collectivités, Autorités de Gestion de programmes européens, sont réunis au Conseil Régional de Provence Alpes Côtes d'Azur à Marseille.

Ce comité Etat Régions est le moment d'échange entre Etat et les Régions sur la mise en œuvre actuelle. Ce comité donne des orientations voire des instructions politiques aux acteurs concernés notamment pour résoudre les problèmes de mise en œuvre et de gestion qui font perdre beaucoup de temps et d'énergie aux autorités de gestion régionales.

Résumé de certains points à l'ordre du jour

- **ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES EUROPEENS 2014-2020**

Avancement de la programmation du FEDER, du FSE, de l'IEJ, du FEADER, du FEAMP

Les Régions se félicitent globalement de l'avancement de la programmation autrement dit de la montée en puissance des programmes régionaux gérés par les Régions.

Cela reflète les importants efforts réalisés par les Régions au cours des derniers mois. Et ce malgré diverses contraintes largement indépendantes de leur volonté :

- validation tardive des programmes FEADER et FEAMP par la Commission européenne,
- fusion de plusieurs régions dans l'hexagone,
- mise en place d'une collectivité unique en Martinique et en Guyane,
- systèmes informatiques de l'ASP défectueux,
- complexité accrue des règles de gestion des fonds européens, ...

Les Régions indiquent que la mise en œuvre du FEDER et du FSE ne rencontre pas de blocages majeurs. Les Régions ont accéléré ces derniers mois la programmation des crédits européens et atteignent désormais un bon rythme de croisière. Le niveau de programmation des autorités de gestion régionales françaises est comparable à ceux constatés dans les autres grands pays européens.

Concernant plus spécifiquement l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ), les Régions éligibles ont programmé la totalité des crédits en faveur de la formation des jeunes les plus en difficulté, sans qualification et sans emploi.

L'effort des autorités de gestion régionales portent maintenant sur la réalisation effective des projets. Engager c'est bien, consommer effectivement les fonds de manière fluide et régulière, c'est mieux.

Les Régions regrettent néanmoins que, sur certains sujets, la relation entre Etat et Régions sur la mise en œuvre du FEDER manque parfois de confiance et de transparence.

A titre d'exemple, les Régions attendent depuis plusieurs mois de savoir si elles peuvent confier des enveloppes FEDER à BPIFrance pour financer l'innovation dans les PME sans passer par une mise en concurrence, BPIFrance ayant un statut de banque publique d'investissement.

Dans l'attente d'une réponse fiable et sécurisée, cela retarde la programmation du FEDER.

De nombreux échanges ont eu lieu entre l'Etat et la Commission européenne concernant le statut de BPIFrance sans que les Régions en soient tenues informées. Les Régions s'étonnent de ce manque de transparence alors que les Régions sont concernées au premier chef. Plus globalement, cette situation n'est pas acceptable car elle traduit un manque de confiance de l'Etat envers les Régions.

Ce manque de confiance n'est donc plus acceptable. Il faut y remédier en changeant l'attitude de l'Etat envers les Régions.

Les Régions soulignent que la mise en œuvre du FEADER rencontre toujours des difficultés plus importantes que sur les autres fonds, car fortement impactée par les retards du système informatique OSIRIS permettant de payer les aides aux agriculteurs et aux acteurs du monde rural notamment les GAL LEADER.

Même s'il y a eu ces derniers mois une montée en charge des paiements de FEADER

par l'ASP, les retards pris au démarrage de la programmation mettront du temps à être résorbés au rythme actuel, ce qui n'est vraiment pas acceptable pour les bénéficiaires en termes de trésorerie et pour les autorités de gestion régionales.

Il importe donc que le gouvernement mette en place tous les moyens humains nécessaires pour accélérer le rythme des paiements, en particulier en renforçant les services déconcentrés du ministère de l'agriculture.

C'est la responsabilité de l'Etat, pas des Régions !

Les Régions ne peuvent pas accepter que les paiements du FEADER interviennent avec parfois plus de 2 ans de retards.

Cette situation est inadmissible. Elle ne peut plus durer.

Les Régions indiquent que la mise en œuvre du FEAMP (fonds dédié à la pêche et aux affaires maritimes) est également problématique. Le FEAMP subit en effet une forme de double peine : d'une part un programme national a été adopté tardivement par la Commission en décembre 2015, soit 1 année après les PO FEDER/FSE, d'autre part le FEAMP est géré avec l'outil OSIRIS et subit donc les mêmes déconvenues que le FEADER.

Les Régions ne sont certes pas les autorités de gestion du FEAMP mais en tant que gestionnaires déléguées, elles sont amenées à avancer les fonds aux porteurs de projets (entreprises de pêche et/ou acteurs du monde de la mer).

Point sur le risque de dégageement d'office des programmes FEDER, FSE, IEJ

Les Régions rappellent que l'exercice de dégageement d'office à la fin de l'année 2017 pour les fonds FEDER, FSE et IEJ, constituera un premier révélateur de la qualité de la mise en œuvre. C'est un vrai test et tout doit être mis en œuvre pour que l'ensemble des autorités de gestion puisse passer ce cap de remontée de leurs dépenses à la Commission européenne et qu'aucun crédit européen ne soit perdu pour la France.

Les présidents de Régions au travers de Régions de France et aussi à titre individuel (Ile de France, Normandie, Martinique notamment) ont alerté cet été le Premier ministre, Edouard PHILIPPE, face au risque de dégageement d'office qui résulterait d'une défaillance de l'Etat dans la mobilisation de ses services en charge de la certification des dépenses (les directions régionales des finances publiques) et d'un système informatique qui pourrait ralentir le rythme de certification des dépenses.

A ce jour, les Régions n'ont toujours pas reçu de réponse du Premier ministre et attendent des actes concrets et tangibles de la part de l'Etat de nature à les rassurer

sur sa volonté de se mobiliser et de faire bouger les choses dans le bon sens.

Les Régions, pour atteindre ces objectifs, n'ont pas hésité à renforcer leurs équipes pour accélérer la remontée des factures par les porteurs de projets, assurer les contrôles et payer les bénéficiaires.

Elles attendent que l'Etat en fasse de même pour les missions de certification dont il a la charge afin qu'aucun crédit européen ne soit perdu ni fin 2017, ni sur les prochaines années.

Il en va de l'intérêt général et de la crédibilité de la France.

- **TRAVAUX EN COURS AU NIVEAU EUROPEEN**

Simplification de la gestion sur la période 2014/2020

Les Régions prennent acte des travaux de simplification menés au niveau européen dans le cadre du règlement OMNIBUS.

- Les Régions regrettent cependant que cette simplification reste finalement très limitée malgré des ambitions politiques initialement fortes de la part tant de la Commission que de nombreux Etats dont la France.

Ces travaux de simplification, c'est un peu la montagne qui accouche finalement d'une souris.

La Commission aurait pu, par exemple, revenir sur un certain nombre de ses textes de mise en œuvre qui engendrent une partie de la bureaucratie que les autorités de gestion et les bénéficiaires subissent au quotidien : en matière de rapports de contrôles, de rapports de mise en œuvre...

La Commission aurait pu aussi revenir sur certaines exigences en matière d'audit et de contrôle en introduisant plus de souplesse et de subsidiarité par exemple.

Les Régions s'interrogent, au regard de cet exercice, sur la volonté réelle des acteurs, à commencer par la Commission européenne, d'opérer de véritables simplifications pour l'après 2020.

Les Régions demandent au Gouvernement, à l'ensemble des services de l'Etat concernés, y compris la direction du budget à Bercy, un soutien sans failles pour porter cette indispensable simplification des fonds européens.

La simplification a besoin d'un portage politique fort et assumé par tous. Il n'est plus possible d'un côté d'affirmer une volonté politique forte de simplification de la gestion et de l'autre côté de constater que les discussions au niveau européen n'avancent

pas parce que tous les acteurs, notamment les responsables budgétaires des Etats, n'ont pas forcément intérêt à rendre cette politique plus simple, notamment en termes d'audit et de contrôle. Les débats sur la simplification de la période 2014/2020 illustrent ce décalage : le règlement européen de simplification a été proposé en septembre 2016, à ce jour, il n'est toujours pas adopté alors qu'il ne contient pourtant pas d'évolutions majeures.

Préparation de la période de programmation post 2020

- Rappel des principales positions des Régions exprimées en diverses occasions, notamment lors du Forum Cohésion le 27 juin dernier à Bruxelles par Philippe RICHERT au titre de Régions de France :
 - La mise en place d'un budget européen post 2020 ambitieux permettant à la fois de répondre aux nouveaux défis (immigration, sécurité, défense...) et de poursuivre les deux grandes politiques européennes historiques que sont la politique agricole commune et la politique de cohésion
 - Le refus de remplacer la politique de cohésion par une politique d'ingénierie financière de type « Plan Juncker » ; ces politiques sont complémentaires, mais l'une ne peut se substituer à l'autre (l'ingénierie financière ne peut se substituer à la subvention)
 - La poursuite d'une politique de cohésion ambitieuse pour toutes les régions de métropole et d'outre-mer pour répondre aux enjeux de développement économique et d'aménagement de tous nos territoires
 - La poursuite d'une politique de cohésion fondée sur le FEDER et le FSE car ces deux fonds sont complémentaires (il ne peut y avoir de développement économique régional sans investissement dans le capital humain)
 - Le maintien d'un lien très étroit entre la politique de cohésion et la stratégie UE 2020 notamment en termes de soutien à l'innovation dans ses différentes composantes (innovation technologique, sociale, sociétale...)
 - Le maintien d'un véritable objectif de coopération territoriale dans ses trois dimensions (transfrontalière, transnationale et interrégionale)
 - L'impératif de simplification de ces fonds en créant les conditions d'un vrai contrat de confiance entre la Commission et les Régions.

Les Régions soulignent l'importance stratégique que le Gouvernement français

défende clairement cette politique de cohésion auprès de la Commission européenne et lors des réunions du Conseil.

Les Régions sont parfaitement conscientes du fait que le ministère du budget ne partage pas nécessairement cette position.

C'est pourquoi, les Régions demandent un engagement sans ambiguïtés du Président de la République et du Gouvernement dans ce domaine : il ne peut pas y avoir un double langage des autorités nationales sur ce sujet !

Les Régions indiquent, que dans cette perspective et à cette condition, elles sont disposées à travailler avec l'Etat pour porter un message fort en faveur de la politique de cohésion et travailler ensemble sur ces modalités de mise en œuvre. Mais pour cela le Gouvernement doit indiquer clairement quelle est sa position d'ensemble.

Il y a urgence à agir car la Commission européenne procèdera à ses premiers arbitrages internes d'ici la fin de ce mois et que les Etats membres auront un premier débat d'orientations sur le futur budget de l'Union lors du Conseil européen de décembre 2017.

- Les Régions indiquent qu'elles continueront de se mobiliser pour peser jusqu'au mois de mai 2018, date à laquelle la Commission rendra publique son projet de cadre financier pluriannuel pour l'après 2020 ; mais aussi bien évidemment après cette date, lorsqu'il s'agira de négocier le budget et la future politique de cohésion au niveau européen.

Validation du programme de travail interfonds 2017-2018

Le programme de travail proposé par le CGET. Celui-ci a fait l'objet d'échanges au niveau technique entre les Régions et les services de l'Etat.

Prochaine réunion du Comité Etat / Régions d'ici le premier trimestre 2018, en particulier pour tirer un bilan du premier exercice de dégagement d'office sur les programmes FEDER/FSE.